

## LA HALLE AUX BLÉS RÉVÉLÉE ET VALORISÉE

**Le projet architectural confié à l'architecte Rudy Ricciotti aspire à renforcer l'enracinement de ce précieux équipement patrimonial dans le tissu des rues et places du centre ville de Sélestat.**

Le bâtiment conservera ainsi toute son intégrité typologique et architecturale néo-romane. Les surfaces additionnelles sont trouvées pour partie en extension mitoyenne et pour partie en sous sol. Cette rénovation urbaine permettra de sortir de la confidentialité l'entrée publique et de révéler la halle aux blés dans toute sa majesté. L'accès dégagé du nouvel établissement s'ouvrira désormais sur un large parvis reliant la Maison du Pain d'Alsace et l'Hôtel d'Ebersmunster. La qualité architecturale de l'extension, habillée de grès rose et marquée par une série de colonnes jouant sur des effets de transparence et de lumière constitue un bel équilibre entre héritage et modernité

Le réaménagement intérieur permettra de révéler des espaces amples, de valoriser l'aspect monumental de l'édifice et de redécouvrir la nef avec sa charpente métallique originelle. L'entière et nouvelle distribution des espaces offrira, outre une souplesse d'utilisation, une indéniable qualité fonctionnelle garante de la conservation et de la sécurité des collections, tout en offrant un réel confort d'accueil et de visite à l'attention des publics.

### Ville de Sélestat

Direction Promotion Culturelle et Touristique  
Bibliothèque Humaniste  
9 Place d'Armes - BP 40188 - 67604 Sélestat Cedex  
bibliotheque.humaniste@ville-selestat.fr  
www.selestat.fr

### Fondation du patrimoine

Délégation Alsace  
9 place Kléber  
67000 Strasbourg  
Retrouvez le don en ligne sécurisé sur :  
[www.fondation-patrimoine.org/30507](http://www.fondation-patrimoine.org/30507)  
ou en flashant le code :



ENSEMBLE, BÂTISSONS LA NOUVELLE  
BIBLIOTHÈQUE HUMANISTE

Sélestat<sup>®</sup>  
Alsace Centrale

DEVENEZ MÉCÈNE DE LA  
BIBLIOTHÈQUE HUMANISTE

# LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE HUMANISTE DE SÉLESTAT, J'Y SOUSCRIS !

Conception Ville de Sélestat DPCT - 2014 Visuels : Cabinet d'architecture Rudy Ricciotti

FONDATION  
DU PATRIMOINE

**La Ville de Sélestat a choisi de s'unir à la Fondation du patrimoine pour lancer un appel à dons, destiné à la réalisation de son grand projet de restructuration de la Bibliothèque Humaniste.**

## L'HISTOIRE DES COLLECTIONS ET DE LA BIBLIOTHÈQUE HUMANISTE

Reconnue pour être une vitrine de l'humanisme rhénan avec ses remarquables collections que constituent la bibliothèque de l'école latine et celle du savant Beatus Rhenanus, inscrite depuis 2011 au Registre mémoire du monde de l'UNESCO, la Bibliothèque Humaniste de Sélestat est un témoignage précieux de l'effervescence intellectuelle qui gagna Sélestat et le Rhin supérieur à la Renaissance, au moment de l'essor du livre imprimé.

La Bibliothèque Humaniste conserve une collection inestimable d'ouvrages du 7<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle. Dans cette bibliothèque, la variété des langues utilisées, des thèmes, des auteurs, des époques et des lieux de publication est le reflet de l'esprit universel caractéristique des humanistes.

## UN NOUVEL ÉCRIN POUR LA BIBLIOTHÈQUE HUMANISTE

### L'esprit du projet

- Renforcer la sécurité des collections
- Améliorer l'accueil et le confort des publics
- Valoriser et transmettre les collections en direction du plus grand nombre
- Favoriser le rayonnement et l'attractivité de l'établissement

### La Nouvelle Bibliothèque humaniste de Sélestat

Installée depuis 1889 dans l'ancienne halle aux blés, édifée en 1840, le bâtiment actuel ne permet toutefois plus de conserver dans de bonnes conditions cet ensemble de renommée internationale et d'accueillir convenablement ses publics, lecteurs comme visiteurs.

Dans une volonté de valorisation des patrimoines, bâtis comme écrits, cette Nouvelle Bibliothèque Humaniste est non seulement amenée à devenir un véritable outil de rayonnement au service de la connaissance de l'humanisme rhénan et du livre, mais aussi un maillon fort de l'attractivité et de la promotion touristique de Sélestat et du Centre Alsace.

## BULLETIN DE DON

Choisissez le don en ligne sécurisé sur :  
[www.fondation-patrimoine.org/30507](http://www.fondation-patrimoine.org/30507)

Ou faites un don par chèque libellé à l'ordre de :  
**Fondation du patrimoine - Bibliothèque Humaniste**

À renvoyer avec ce bulletin complété à :  
**Fondation du patrimoine - délégation Alsace  
9 place Kléber - 67000 Strasbourg**

Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse indiqués sur le chèque.

**OUI, je fais un don pour participer à la restauration de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat**

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de ..... euros

et je bénéficie d'une économie au titre :

- de l'impôt sur le revenu  
 de l'impôt sur la fortune  
 de l'impôt sur les sociétés

Pour les particuliers, le don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemple : un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt - de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000€

Exemple : un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, le don est déductible\* de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires

Exemple : un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt

\* Sauf entreprise intervenant sur le chantier de restauration concerné.

Nom ou société.....

Adresse.....

.....

Tél.....

Mail.....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.   
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.